



FCPE Gironde - FCPE des Landes - Déclaration au CAEN du 13 janvier 2024

Madame la rectrice, Monsieur le vice-président du conseil régional, Madame la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs les membres du CAEN,

Nous souhaitons aborder plusieurs points en rapport avec l'actualité de ce premier semestre mouvementé.

1. La situation à Mayotte

Au lendemain d'un nouvel épisode cyclonique qui a encore une fois très gravement touché l'archipel de Mayotte, la FCPE s'associe à la peine et à la détresse des populations mahoraises, qu'elles soient de nationalité française ou non. Un grand élan de solidarité voit le jour au sein des familles qui nous demandent comment organiser au mieux l'aide à ceux qui ont tout perdu. Envoyer de toute urgence des produits essentiels pour les populations (eau, conserves, riz, produits d'hygiène...). Puis leur faire parvenir le matériel nécessaire pour la reprise des classes (fournitures, manuels scolaires, tables, chaises, tableaux...). C'est une nécessité absolue pour laquelle collectivement, Académie, Préfecture, Région, Départements, Mairies, syndicats, associations de parents d'élèves, nous avons un rôle à jouer.

Aussi, nous sollicitons de manière urgente toute aide que vous pourriez nous apporter afin de faciliter l'acheminement des dons qui vont être collectés.

2. L'impossible mise en place du Choc des savoirs

Cela fait maintenant plus d'un an que nous vous alertons sur les conséquences néfastes et injustes de la réforme du Choc des savoirs, qui accroissent les inégalités socio-spatiales et le mal-être des jeunes comme des enseignants, stigmatisent les élèves en difficulté et mettent à mal la cohésion de la communauté éducative dans son ensemble. D'abord, la réforme des groupes de niveaux en 6ème et en 5ème montre ses graves lacunes et les difficultés de sa mise en place d'un collège à un autre. Les fossés se creusent entre les groupes des forts, des moyens et des faibles : passer d'un groupe à l'autre s'avère quasiment impossible. Les familles sont désarmées devant la concurrence accrue qui découle nécessairement de ce dispositif. Les élèves sont soumis à un stress permanent, la cohésion du groupe-classe disparaît... Encore une fois, nous demandons l'abandon de ce système inique, qui mène l'ensemble de la société vers un mal-être généralisé.

Ensuite, les stages de seconde en entreprise, obligatoires pour tous les élèves sur la même période en fin d'année dernière, ont engendré leur lot de déceptions : très grande difficulté pour les familles, notamment les plus modestes, pour trouver des entreprises prêtes à accueillir des lycéens en simples observateurs (quel intérêt pour elles ?), pas de valorisation pédagogique du stage (quel suivi ? quelle évaluation ? sur quels critères ?)... A part prétendre occuper les élèves de seconde pendant les périodes d'examens, à quoi ont servi ces stages, lorsqu'ils ont pu avoir lieu ?

Quant au stage de troisième, pourquoi maintenir l'interdiction aux élèves de l'effectuer dans les établissements scolaires lorsqu'ils souhaitent découvrir les métiers de personnels de direction, d'enseignants, de CPE, d'ATSEM, d'AESH, d'AED, etc ? Dans un contexte de désamour des métiers de l'Éducation Nationale, nous renouvelons notre demande de permettre aux élèves de troisième d'effectuer un stage auprès de tous les acteurs de la communauté éducative.

L'inquiétude est enfin très grande concernant la deuxième étape du Choc des savoirs. Nous n'avons aucune information et nous ne voulons pas de son extension, ni de son renforcement !

3. La baisse annoncée du nombre d'élèves

Une solution efficace pour améliorer les performances des élèves : réduire les effectifs dans les classes. C'est la voie qu'ont majoritairement choisie les pays de l'OCDE. D'après les chiffres que vous nous avez communiqué, la baisse des effectifs continue en Nouvelle Aquitaine en cette rentrée 2024. Pourquoi ne pas profiter de l'aubaine pour alléger les classes et inverser la tendance ? Les chiffres publiés par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, <https://www.education.gouv.fr/l-education-nationale-en-chiffres-edition-2024-414935>) indiquent que le nombre moyen d'élèves par classe au collège est passé de 23,5 en 1980 à 25,8 en 2023. Au lycée général et technologique, l'augmentation est

encore plus marquée : de 27,1 élèves en 1980 à 30,3 en 2023. Il n'est pas rare de trouver des lycées en Nouvelle Aquitaine avec des classes de 35 élèves !

Cette baisse du nombre d'élèves ne doit pas être une excuse pour cesser de recruter, mal recruter, sous-former ou sous-motiver les enseignants d'aujourd'hui et de demain. Il en est de même pour les personnels essentiels au bon fonctionnement des établissements et au bon climat scolaire que sont les CPE, AED, AESH, infirmières, assistants sociaux, psychologues, etc. Au mois de janvier, certains établissements manquent toujours cruellement de professeurs d'AED, de CPE et autres personnels.

La baisse annoncée des effectifs doit permettre d'alléger les classes plutôt que d'en fermer sans pour autant cesser de recruter professeurs et personnels. Mettre en cohérence les objectifs déclarés avec les moyens octroyés est impératif !

4. Le fossé se creuse entre le public et le privé

Dans le même temps, la Commission des affaires culturelles et de l'éducation (https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/l16b2423_rapport-information) étrille les politiques de financement de l'enseignement privé, du primaire jusqu'au supérieur, particulièrement opaques. Nous déplorons depuis longtemps la dégradation de la mixité sociale et scolaire qui résulte des politiques favorisant la montée en puissance de l'enseignement privé, qui gagne des élèves alors que l'enseignement public en perd ! Que dire des formations privées du supérieur proposant des "Bachelor" ou des "Mastère" non reconnus par l'État mais entretenant savamment le doute, notamment lors des salons d'orientation à destination des futurs étudiants ? Que dire également de celles dont l'existence repose uniquement sur la manne des allocations versées par l'État dans le cadre des contrats d'apprentissage ? Que dire enfin de l'existence de plateformes comme "PARCOURS Privé" qui jouent sur les inquiétudes des parents confrontés aux difficultés de la plateforme Parcoursup ?

Localement, nous sommes amenés à nous questionner sur la fermeture envisagée de la demi-classe de Bac Pro AEPA (animation enfance et personnes âgées) au lycée Victor Louis de Talence : il y aurait trop de places sur Bordeaux et pas assez de débouchés sur le territoire. Or, en métropole bordelaise seuls deux lycées publics proposent cette formation contre trois lycées privés. C'est donc bien dans le privé que cette formation semble sur-représentée. Pourquoi rendre l'accès à cette formation très difficile pour les jeunes du Sud Gironde alors que le lycée Victor Louis place chaque année l'ensemble de ses bacheliers ? Peu de places en internat sont disponibles à Lormont et les études dans le privé sont plus onéreuses. Nous demandons que le service public favorise l'enseignement public !

5. Parcoursup

Pour la deuxième année, Parcoursup sera uniquement alimenté par les notes de contrôle continu, qui par nature sont impossibles à objectiver. Ainsi, de plus en plus de formations de l'enseignement supérieur recréent des procédures de sélection avec entretien ou concours qui se dérouleront au printemps ou au mois de juin... L'incertitude sera encore plus pesante et la surcharge de travail d'autant plus lourde au moment où les élèves devraient se concentrer sur leurs révisions. Ce Baccalauréat s'annonce de nouveau criant d'inégalités de notation, d'inégalités sociales et territoriales d'un lycée à un autre et empêchera bien des projets d'orientation de se réaliser.

Nous demandons cette année encore qu'une attention particulière soit portée à la date de fin des cours de terminale. Les élèves doivent avoir suffisamment de temps pour réviser.

6. L'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle

Enfin, nous saluons la volonté, par les ministères successifs, de renforcer l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle. Nous serons attentifs à la bonne application de la loi. Cette éducation doit, bien évidemment, se mettre en place de la maternelle à la terminale, de manière continue et adaptée à l'âge des élèves. Nous restons extrêmement vigilants tant cette politique éducative est importante dans la formation et l'éducation de notre jeunesse. L'actuel gouvernement doit maintenir le cap et proposer des formations adaptées aux enseignants, s'appuyer sur des associations reconnues d'utilité publique comme le Planning familial et dégager des moyens financiers et humains suffisants.

Les nombreuses contre-vérités diffusées dans les médias et autres réseaux sociaux par des collectifs et mouvements politiques extrêmes ou conservateurs n'ont pas leur place à l'École !

Attachés à la réussite de tous les jeunes, nous exigeons des moyens à la hauteur des besoins, qui permettent aux établissements scolaires de jouer pleinement leur rôle.